



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

VENDREDI 11 MAI 2012

PV n° 354

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU VENDREDI 11 MAI 2012**

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX. Siégeaient à ses côtés : M. Fabrice CLERFEUILLE, Premier Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration ; M. Frédéric BENHAMOU, Vice-président du Conseil Scientifique ; M. Mohamed BERNOUSSI, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire.

ÉTAIENT PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 23 membres

BELLETTRE Jérôme	Ens A	Polytech Nantes
BROCHARD Cyrille	BIATOSS	UFR Faculté des Sciences et Techniques
BROUSSAUDIER Julie	Étudiant titulaire	UFR Psychologie
CARON Lise	Ens.B	UFR de Médecine et Techniques Médicales
CATALA Michel	Ens A	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
CLERGEAU Christophe	Personnalité ext.	Région des Pays de la Loire
COUDRIER Christiane	Personnalité ext.	CHU de Nantes
DUBOT Christian	Personnalité ext.	CGT
GANGLOFF Claude	Ens. B	IUT de la Roche sur Yon
GODIVEAUX Nicolas	Étudiant titulaire	UFR de Médecine et Techniques Médicales
GUIN Yannick	Personnalité ext.	Nantes Métropole
GUYOVIC Erwan	BIATOSS	IUT Saint-Nazaire
ISHOW Eléna	Ens. A	UFR Faculté des Sciences et Techniques
JOLLIET-ÉVIN Pascale	Ens. A	UFR de Médecine et Techniques Médicales
KERBOURC'H Jean-Yves	Ens. A	UFR de Droit et Sciences Politiques
LABOUX Olivier	Ens. A	Président
LELOUREC Hervé	Ens. B	UFR de Psychologie
LESTIEN Françoise	Personnalité ext.	CARENE
LOUCACHEVSKY Nicolas	Étudiant titulaire	UFR d'Odontologie
POUZAINT Yves	Ens. B	IUT de Nantes
SAMI Taklit	Ens. B	UFR Faculté des Sciences et Techniques
TASSEL Guillaume	Étudiant titulaire	IEMN-IAE
TRICHET Valérie	Ens. B	UFR de Médecine et Techniques Médicales

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : 6 membres

BEMMERT Patrick	Personnalité ext.	Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes Saint-Nazaire
LE BLAY Frédéric	Ens. B	UFR Lettres et Langages
MARTINEZ-VASSEUR Pilar	Ens. A	UFR Faculté des Langues et Cultures Étrangères
MENUET Philippe	BIATOSS	UFR de Droit et Sciences Politiques
ROLLAND Yann	Personnalité ext.	MEDEF de Loire-Atlantique
SAÏ Pierre	Personnalité ext.	ONIRIS

ÉTAIT ABSENT OU EXCUSÉ A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 1 membre

DUCHÊNE Damien	Etudiant titulaire	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
-----------------------	--------------------	--

ARRIVÉ EN COURS DE SEANCE : 2

GUÉVEL Arnaud	Ens. A	UFR STAPS
MARTINEZ-VASSEUR Pilar	Ens. A	UFR Faculté des Langues et Cultures Étrangères

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

BANGE Pascal	Direction des Affaires Générales et Juridiques
BEZAULT Valérie	Direction des Affaires Générales et Juridiques
CASSEREAU Stéphane	Directeur Général de l'IRT Jules Verne
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
DELBART Francis	Directeur du Patrimoine Immobilier
DIAZ Philippe	Directeur Général des Services
DURAND Christelle	Directrice Générale Adjointe des Services
EVAIN Michel	Directeur de l'UFR Sciences et Techniques
GUÉHO Nicole	Chef de la Division de l'Enseignement Supérieur du Rectorat de l'Académie de Nantes
NICLOUX Michel	Agent Comptable
TEXIER Stéphanie	Responsable de la Direction des Affaires Générales et Juridiques

MEMBRES EN EXERCICE	PRÉSENTS À L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSÉ	ARRIVÉS EN COURS
31	23	6	1	2

SOMMAIRE

POINT 1 : APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES 23 ET 30 MARS 2012.....	5
POINT 2 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES AU SEIN DU PRES UNAM	5
POINT 3 : POINTS APRÈS AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CPCA).....	7
POINT 3.1 : APPROBATION DU CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2012 – 2013	7
POINT 3.2 : APPROBATION DU CALENDRIER DES COMMISSIONS DE VALIDATION D'ACQUIS	8
POINT 3.3 : APPROBATION DE DEMANDES D'EXPERTISE DE PROJETS IMMOBILIERS	8
POINT 3.4 : APPROBATION DU PLAFOND DES PRESTATIONS ACCESSOIRES DES LOGEMENTS DE FONCTION.....	11
POINT 3.5 APPROBATION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FEDER) POUR LE PROJET « GÉNIE CIVIL ENVIRONNEMENTAL ET GESTION DURABLE DE LA VILLE »	12
POINT 3.6 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DOCUMENTAIRE.....	13
POINT 3.7 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'UFR FACULTÉ DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES.....	13
POINT 3.8 : APPROBATION D'UNE MODIFICATION DES STATUTS DE L'UFR DE MÉDECINE ET TECHNIQUES MÉDICALES.....	14
POINT 3.9 : APPROBATION DE TARIFS, DONNS ET SUBVENTIONS.....	14
POINT 4 : INSTITUT DE RECHERCHE TECHNOLOGIQUE (IRT) JULES VERNE, PAR M. CASSEREAU, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IRT	15
POINT 5 : ÉLECTIONS.....	18
POINT 5.1 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET DES ENSEIGNANTS.....	18
POINT 5.2 : ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, MEMBRE DU COLLÈGE B DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, DES ENSEIGNANTS ET DES PERSONNELS ASSIMILÉS.....	19
POINT 5.3 : ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DES PERSONNELS DE BIBLIOTHÈQUES, DES PERSONNELS INGÉNIEURS, ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, OUVRIERS, DE SERVICE ET DES PERSONNELS DES SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ (BIATOSS) AU CONSEIL UNIVERSITAIRE DES RELATIONS INTERNATIONALES (CURI)	19
POINT 6 : QUESTIONS DIVERSES.....	20

LE PRÉSIDENT ouvre la séance à 8 heures 05. Il rend hommage à la mémoire de **M. VILAINE**, décédé le 6 mai 2012. **M. VILAINE** a été Directeur de l'Ecole Centrale de Nantes de 1971 à 1979. Il a ensuite présidé l'Université de Nantes de 1979 à 1985 avant d'assurer les fonctions de Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand de 1985 à 1987.

POINT 1 : APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES 23 ET 30 MARS 2012

LE PRÉSIDENT informe les Administrateurs que le procès-verbal de la séance du 30 mars sera présenté au prochain Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration approuve, avec 3 abstentions et 26 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 mars 2012.

POINT 2 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES AU SEIN DU PRES UNAM

LE PRÉSIDENT explique que l'Université de Nantes doit désigner ses six représentants au Conseil d'Administration du PRES UNAM, le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur « Université Nantes Angers Le Mans ». Le 22 mai prochain sera élu le nouveau Président du PRES. Il souligne l'importance des enjeux, qui concernent l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche au plan de la Région des Pays de la Loire. Il convient de constituer une équipe qui puisse s'approprier tous les enjeux de formation et de recherche.

LE PRÉSIDENT rappelle la liste des précédents représentants de l'Université de Nantes, désignés par le Conseil d'Administration du 13 mars 2009 :

- Le Vice-président du Conseil d'Administration ;
- Le Vice-président du Conseil Scientifique ;
- Le Directeur de l'École Polytechnique de l'Université de Nantes ;
- Le Directeur de l'IEMN-IAE ;
- Monsieur Frédéric LE BLAY ;
- Madame Myriam ROBARD.

LE PRÉSIDENT présente la liste des représentants qu'il soumet à l'approbation du Conseil d'Administration, par ordre alphabétique :

- Monsieur Frédéric BENHAMOU, Vice-président du Conseil Scientifique ;
- Monsieur Mohamed BERNOUSSI, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire ;
- Monsieur Fabrice CLERFEUILLE, Premier Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Jacques GIRARDEAU ;
- Monsieur René LE GALL ;
- Madame Myriam ROBARD.

LE PRÉSIDENT explique que M. GIRARDEAU sera candidat à la présidence du PRES et qu'il demandera au Président élu du PRES de venir présenter les enjeux et le projet de celui-ci lors d'un prochain Conseil d'Administration de l'Université.

LE PRÉSIDENT ajoute qu'il a demandé à M. GIRARDEAU, de modifier le décret ou le règlement intérieur du PRES UNAM s'il en est élu Président, de sorte que le Président de l'Université de Nantes soit membre de son Bureau.

Mme SAMI demande de quelle manière le Conseil d'Administration de l'Université est informé des actions du PRES UNAM et des décisions qui y sont prises, si des avis lui seront demandés en amont sur certains points et si les comptes-rendus des réunions de son Conseil d'Administration seront diffusés. Elle note que les élus du précédent mandat n'étaient pas bien informés de ce qui s'y passait.

LE PRÉSIDENT répond qu'il faudra effectivement que le Président du PRES UNAM présente le projet qu'il porte, qu'il explique les enjeux, les orientations, le fonctionnement de celui-ci. Il ajoute que le Président de l'Université de Nantes est membre de droit de son Conseil d'Administration.

Mme CARON soutient la position de **Mme SAMI** : il est important que le Conseil d'Administration de l'Université s'approprie les débats et les questions qui se posent au niveau du PRES UNAM, notamment en ce qui concerne les écoles doctorales.

LE PRÉSIDENT fait remarquer que 19 établissements sont représentés dans le PRES UNAM et que le fonctionnement de son Conseil d'Administration ne peut pas dépendre des avis formulés par chacun de leurs conseils. Mais l'ensemble des sujets traités doivent être portés à leur connaissance.

M. GUIN juge que la désignation des représentants de l'Université de Nantes au PRES UNAM est d'une importance stratégique. Les PRES se sont constitués dans un certain désordre, puisque leurs fonctions et compétences varient de l'un à l'autre. Le PRES UNAM est arrivé à un moment clé de son existence, où il va falloir asseoir ses compétences et consolider le rôle que l'Université de Nantes y joue. Il serait anormal que sa présidence ne lui revienne pas, alors qu'elle joue un rôle essentiel dans la vie universitaire des Pays de la Loire.

M. GUIN ajoute que la compétence principale du PRES UNAM est celle de la recherche mais que beaucoup souhaitent que s'y ajoutent les questions de formation, en particulier les Universités, confrontées à la nécessité d'une réforme des premiers cycles. La candidature de M. GIRARDEAU est la bienvenue, étant donné la qualité de son travail, ses compétences et sa connaissance des problématiques de la recherche. L'équipe qu'il a formée spontanément avec Mme FLORIN permet de faire le lien entre les sciences dites dures et les sciences humaines.

M. GUIN conclut que les Universités ne doivent pas se couper de la recherche ; un certain discours voudrait qu'elles se consacrent essentiellement à la formation. La recherche doit rester une préoccupation majeure des PRES et le moteur de la formation. Enfin, le décloisonnement entre les Grandes Écoles, les Universités et les grands organismes de recherche doit être absolument poursuivi, notamment afin d'atteindre une taille critique.

M. POUZAINT souligne que le PRES UNAM sera l'un des moteurs de la réorganisation de l'enseignement supérieur dans la Région et du développement de l'axe Rennes-Nantes-Angers-Le Mans, ce qui rend d'autant plus importante l'information des Administrateurs sur ce qui va s'y passer. Lors du dernier mandat, le Conseil d'Administration n'a jamais été informé du fonctionnement du PRES UNAM et cela ne paraît pas normal. Il faut soutenir les efforts faits pour que l'Université de Nantes y joue un rôle moteur et pour mieux affirmer son rôle dans la recherche.

M. CLERGEAU considère que, paradoxalement, l'Université a la chance d'entrer dans une période qui ne sera plus celle des grandes réformes, dont elle a subi un nombre important depuis quelques années. Des outils existent ; la question est de savoir comment les mettre au service d'une ambition et d'une volonté politiques. La proposition du **PRÉSIDENT** de commencer à discuter des ambitions et du projet du PRES UNAM paraît être un bon point de départ, avant de réfléchir à la manière d'y associer les uns et les autres. La problématique ne peut pas être simplement celle du fonctionnement du Conseil d'Administration.

M. CLERGEAU estime qu'il existe un consensus pour souhaiter que la présidence du PRES UNAM soit assurée par un Nantais. Il y a une volonté de le mettre au service d'une ambition universitaire pour mieux répondre aux missions de service public des Universités. Les Universités disposent de la majorité au Conseil d'Administration du PRES UNAM. Soit elles ont une ambition et un projet pour le PRES UNAM, et il sera au service des ambitions universitaires ; sinon il sera au service des autres catégories d'établissements d'enseignement supérieur. L'Université ne doit pas subir le PRES mais le prendre en mains ; c'est à l'Université de Nantes de le faire car elle est la plus importante au niveau régional.

M. CLERGEAU conclut que le paysage issu des IDEX fait apparaître de grandes zones blanches, dans le Nord et l'Ouest de la France et qu'il n'y aura pas de rattrapage. Les acteurs universitaires doivent faire connaître leurs souhaits à l'État, comme remettre à niveau les moyens humains et financiers, reprendre certains projets collectifs qui n'ont pas été labellisés dans le cadre des Investissements d'Avenir pour leur donner les moyens de

réussir, renforcer les capacités de développement des formations. Il sera nécessaire de reprendre une réflexion partenariale et contractuelle avec l'État, sur des vrais engagements réciproques, avec des moyens d'accompagnement. Le PRES UNAM devra là aussi faire entendre sa voix, au nom de ses membres.

M. LELOUREC souligne que les besoins des Administrateurs de l'Université de Nantes ne portent pas seulement sur des informations *a posteriori*. Ils souhaitent recevoir les documents en amont, ordres du jour et documents préparatoires, afin de pouvoir se faire une idée de ce qui va être discuté avant que cela ne le soit.

LE PRÉSIDENT répond qu'il se fera le relais de l'ensemble de la communauté universitaire, comme c'est son rôle. Le Président du PRES UNAM viendra présenter la manière dont il compte le faire fonctionner. Il revient au PRES UNAM de se prononcer sur la manière dont il compte travailler avec les établissements ; c'est un outil au service des établissements.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, avec 1 abstention et 29 voix pour, la liste des représentants de l'Université de Nantes au Conseil d'Administration du Pôle d'enseignement supérieur et de recherche « Université Nantes Angers Le Mans » (PRES UNAM) :

- **Monsieur Frédéric BENHAMOU ;**
- **Monsieur Mohamed BERNOUSSI ;**
- **Monsieur Fabrice CLERFEUILLE ;**
- **Monsieur Jacques GIRARDEAU ;**
- **Monsieur René LE GALL ;**
- **Madame Myriam ROBARD.**

POINT 3 : POINTS APRÈS AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CPCA)

POINT 3.1 : APPROBATION DU CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2012 – 2013

LE PRÉSIDENT donne la parole à **M. CLERFEUILLE**.

M. CLERFEUILLE explique que les Administrateurs ont eu connaissance du calendrier universitaire valable pour toutes les composantes de l'Université, avec une annexe détaillée concernant l'UFR Faculté des Sciences et des Techniques. Le début des cours est prévu le 27 août 2012 et leur fin le 11 juillet 2013 au lieu du 6 juillet dans le calendrier de l'année universitaire 2011-2012. La vérification a été faite que les composantes dispensent bien neuf mois de cours. La CPCA a rendu un avis favorable et a manifesté le souhait qu'une réflexion collective soit engagée sur la deuxième session d'examens.

Mme BROUSSAUDIER fait savoir qu'elle votera contre car elle juge nécessaire de prévoir une semaine blanche pour permettre les révisions.

M. GODIVEAUX explique qu'il est favorable à une vraie réflexion sur la seconde session d'examens, le délai actuel entre les deux sessions ne donnant pas de réelle deuxième chance aux étudiants dans certaines UFR.

M. CATALA estime que l'expérience montre que le système actuel de première et deuxième sessions sur le modèle antérieur de la réforme LMD, que l'on s'est contenté d'adapter en transférant la seconde session de septembre à juin, a démontré son échec. La deuxième session n'a plus de réelle utilité et une efficacité qui se révèle quasiment nulle dans certaines UFR ; cela devient un handicap pour le bon fonctionnement de l'Université. Il conviendrait de procéder d'urgence à une vraie réflexion sur ce sujet au sein du Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU), afin de trouver un système qui préserve les intérêts de tous et donne une réelle chance de rattrapage aux étudiants.

M. BERNOUSSI fait part de son accord avec la position de **M. CATALA** et informe le Conseil d'Administration que le CEVU examinera cette question.

Mme SAMI pense qu'en la matière il n'y a pas de solution miracle, car si la session de rattrapage revient en septembre, la durée du premier semestre s'en trouvera

raccourcie. Il ne faut pas non plus oublier le cas des étudiants qui travaillent tout l'été et qui n'auront pas plus de chances. Il n'y a pas de solution idéale, à moins de passer au contrôle continu intégral.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, avec 1 voix contre et 29 voix pour, le calendrier universitaire 2012-2013, joint en annexe.

POINT 3.2 : APPROBATION DU CALENDRIER DES COMMISSIONS DE VALIDATION D'ACQUIS

M. CLERFEUILLE explique que les dates des commissions de validation d'acquis et la liste des présidents et vice-présidents de ces commissions, lorsqu'ils étaient connus, ont été remis aux administrateurs. Il s'agit bien de la validation d'acquis (VA), qui doit être distinguée de la validation des acquis de l'expérience (VAE), et de la validation d'études supérieures (VES). Cette dernière concerne la demande d'un étudiant d'obtenir un droit d'inscription dans une formation, lorsqu'il n'a pas accompli le cursus direct pour y accéder.

M. CLERFEUILLE fait savoir que la question de la justification des deux sessions a été posée en CPCA. La deuxième session est destinée à étudier les recours d'étudiants candidats à la première session, ainsi que les nouvelles candidatures qui n'auraient pas pu être étudiées à la première, pour des raisons justifiées.

En l'absence d'intervention, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité, avec 30 voix pour, le calendrier des commissions de validation d'acquis, joint en annexe.

POINT 3.3 : APPROBATION DE DEMANDES D'EXPERTISE DE PROJETS IMMOBILIERS

LE PRÉSIDENT rappelle que l'ordre du jour prévoyait deux points immobiliers, le Campus prometteur et l'Institut de Recherche Thérapeutique IRT2. La CPCA a estimé qu'il manquait des éléments pour débattre du dossier Campus au Conseil d'Administration, notamment le périmètre des laboratoires inscrits dans le schéma de construction sur la partie recherche. Il est donc apparu nécessaire de décaler cette discussion au Conseil d'Administration du 8 juin. La présente réunion n'examinera que la demande d'expertise du projet IRT2.

LE PRÉSIDENT indique qu'il s'inscrit dans un schéma général de la recherche en santé et que l'IRT existant, l'IRT1, a des impacts en termes de promotion de la recherche, mais également en termes financiers sur le budget de l'Université. L'IRT2 sera situé sur l'île de Nantes ; il abritera dans ses bâtiments des laboratoires de recherche implantés dans l'immeuble de grande hauteur (IGH) de la Faculté de Médecine. Il s'inscrit dans le projet de campus hospitalo-universitaire, qui associera l'hôpital, la recherche et la formation, en regroupant sur un même site la recherche fondamentale, la recherche appliquée, l'enseignement et les soins. C'est ce qui fait l'originalité de la situation nantaise.

M. CLERFEUILLE explique que l'IRT2 se positionne sur un axe de développement important de l'Université, l'axe « Biologie, biotechnologie, santé », dont les équipes sont dispersées sur plusieurs sites de l'Université de Nantes. Les surfaces actuelles de recherche en santé s'élèvent à 26 000 m² et les besoins futurs sont estimés à 38 700 m² en 2020 et à 42 000 m² en 2025. L'IRT1, en fonctionnement depuis 2009, compte 280 chercheurs. En 2015 doivent être livrés l'IRT Campus, à proximité du futur centre hospitalier-universitaire (CHU), qui a déjà fait l'objet d'une expertise, et l'IRT2 soumis aujourd'hui au Conseil d'Administration.

M. CLERFEUILLE fait part de la demande du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) d'une coordination des deux projets d'IRT. Une cellule permanente de coordination des maîtrises d'œuvre a été mise en place sous la direction de Nantes Métropole, de même qu'un Comité de suivi qui réunit l'État, l'Université et les collectivités locales. L'IRT2, qui sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la Région, comptera environ 3 993 m² de surface utile, pourra héberger environ 180

personnes, dont les équipes de recherche seront positionnées notamment autour d'un « axe infectieux ».

M. CLERFEUILLE précise que l'IRT2 sera financé au titre du Contrat de Projets État Région (CPER) 2007-2013 et que son coût global est de 20 millions d'euros. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Fonds Européen de Développement (FEDER) : 6 millions d'euros ;
- État : 5 millions d'euros ;
- Conseil général de Loire-Atlantique : 3,333 millions d'euros ;
- Nantes Métropole : 3,333 millions d'euros ;
- Région des pays de la Loire : 2,334 millions d'euros.

M. CLERFEUILLE signale que les frais de fonctionnement annuels sont évalués à 372 330 euros hors taxes, compte tenu des spécificités de cet IRT qui notamment comprendra une animalerie. Le planning prévisionnel est le suivant :

- Juin 2012 : réunion du jury du concours ;
- Septembre 2012 à avril 2013 : études de maîtrise d'œuvre ;
- Juin 2013 : appels d'offres travaux ;
- Octobre 2013 à début 2015 : travaux de construction ;
- 1er trimestre 2015 : date prévisionnelle de livraison.

M. CLERFEUILLE détaille les étapes de la procédure d'expertise :

- Approbation du dossier de demande d'expertise par le Conseil d'Administration de l'Université ;
- Avis du Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie (DRRT), l'opération comportant un volet recherche ;
- Instruction du dossier par le Recteur, qui émet un avis global transmis au Préfet ;
- Avis définitif du Préfet.

LE PRÉSIDENT remercie **M. CLERFEUILLE** pour sa présentation et donne la parole à **Mme TRICHET**.

Mme TRICHET demande quelle équipe de recherche travaillant sur la thérapie génique déménagera dans l'IRT2.

LE PRÉSIDENT répond qu'il s'agit de la plateforme IPS.

M. CLERGEAU souhaite apporter un éclairage historique complémentaire sur ce dossier. Il a été lancé au moment de la sélection de Nantes comme Campus Prometteur. À l'époque, l'État voulait mettre à la charge des collectivités locales la moitié du coût de la rénovation du bâti existant. Elles avaient refusé, considérant que cette charge lui revenait et que le rôle des collectivités était plutôt de donner à l'Université des outils offensifs, notamment sur le terrain de la recherche, pour répondre à des besoins qui n'étaient pas satisfaits et anticiper son développement. C'est à cette occasion que les projets IRT Campus et IRT2 ont été décidés et accélérés. Sans cette prise de position des collectivités locales, l'IRT2 ne se serait pas fait. Il n'était pas dans la programmation actée du CPER, mais bien plutôt sur le point d'en être retiré.

M. CLERGEAU souligne que les collectivités locales ont pris le risque de s'engager dans ce projet sans avoir de certitudes sur la capacité de l'État à le financer. Il ne comprend pas le déficit de 5 000 m² de surface hors œuvre nette pour la recherche en santé, affiché dans la présentation qui vient d'être faite. La fermeture définitive des bâtiments actuels de la Faculté de Médecine devrait être accompagnée par leur remplacement sur des crédits de l'État pour les mêmes fonctions et en plus des surfaces destinées à la recherche, prévues dans le projet de CHU.

M. CLERGEAU fait remarquer qu'il se sera écoulé six ans entre la décision de principe sur l'IRT2 et le lancement de sa réalisation, ce qui est plutôt rapide par rapport à d'autres projets, comme l'IRT1 ou le nouveau bâtiment de la Faculté de Pharmacie. Ces délais pourraient encore être raccourcis s'il n'y avait toute une série de procédures qui n'apportent strictement rien, comme celles destinées à recueillir l'avis des services du Rectorat ou de l'État.

M. CLERGEAU estime que l'attractivité du site de Nantes dépend de sa capacité à offrir des surfaces d'accueil aux équipes de recherche. Mais si ce travail d'analyse a été fait dans le secteur de la recherche en santé, il reste à faire dans d'autres secteurs de l'Université. Certains d'entre eux ont connu une baisse importante de leurs effectifs d'étudiants, sans que l'activité de recherche n'augmente dans des proportions qui la compenseraient. En dépit de cette évolution, les collectivités locales ont été sollicitées ces dernières années pour financer la réalisation de nouveaux bâtiments. Il conviendrait d'établir là où les surfaces sont bien affectées et là où elles ne le sont pas. Il existe dans l'établissement des marges considérables de redéploiement et de rationalisation de la gestion des locaux.

M. GUIN fait savoir qu'il soutient totalement l'argumentation développée par **M. CLERGEAU** et souhaite intervenir sur la question du projet de campus hospitalo-universitaire. La médecine du futur sera caractérisée par une très grande intégration de la formation, de la recherche fondamentale, de la recherche clinique et des soins. Le modèle français de formation des médecins repose sur une très grande proximité entre les étudiants et les malades, ce qui n'est pas le cas dans tous les pays européens, et aussi entre les laboratoires de recherche et l'activité de soins, avec des échanges permanents.

M. GUIN rappelle que des négociations sont en cours depuis longtemps avec les pompiers au sujet de l'IGH de la Faculté de Médecine, dont les deux derniers étages devront être neutralisés. S'ils le permettent, ce bâtiment pourra continuer d'être exploité pendant une dizaine d'années, mais il convient d'ores et déjà de réfléchir à la suite. En outre, le CHU souhaite retrouver l'usage de certains de ses propres locaux pour le développement de la médecine ambulatoire. Enfin, à côté de l'activité médicale, un enjeu majeur est celui de l'activité économique, à travers l'exploitation des brevets qui seront issus des activités de recherche fondamentale ou appliquée.

Mme COUDRIER abonde dans le sens de **MM. GUIN** et **CLERGEAU** et souligne le travail très important, long et complexe qui a été mené, associant les collectivités locales, l'Université, l'INSERM, le CHU et les chercheurs, et qui a permis d'aboutir à un schéma directeur prospectif. Elle souligne que les activités de recherche sont étroitement liées à celles des soins, ce qui rend d'une importance stratégique l'unité de lieu entre les activités de formation, de soins et de recherche.

Mme JOLLIET-EVIN s'associe aux réflexions des précédents intervenants et insiste sur le caractère « translationnel » de la recherche en médecine aujourd'hui, allant du très fondamental à la clinique, avec une application immédiate en soins, dans le cadre des biothérapies et de la médecine personnalisée. Il faut insister sur l'importance de l'intégration des enseignements fondamentaux et de l'enseignement hospitalier, avec dès le deuxième cycle une coordination totale des enseignements magistraux et de l'activité à l'hôpital, des parcours recherche intégrés prévoyant une initiation à la recherche dès la troisième année, et la possibilité ouverte aux étudiants d'effectuer des stages dans des laboratoires de recherche.

M. LELOUREC indique qu'il votera en faveur de la demande d'expertise du dossier, mais exprime son inquiétude sur les coûts de fonctionnement et leur impact sur le budget de l'Université, dans un contexte de pénurie budgétaire. Il se félicite que le montage retenu ne soit pas celui d'un Partenariat Public Privé (PPP).

M. CLERFEUILLE répond que les frais de fonctionnement au niveau de l'Université s'élèvent à environ 11 millions d'euros et que la prévision de dépenses supplémentaires s'élève à environ 1 million d'euros pour la période 2012-2015.

Mme CARON s'étonne d'entendre que le projet de déménagement du CHU sur l'île de Nantes est entériné alors qu'il lui semblait que le débat sur son implantation n'était pas clos et que la décision n'était pas prise. La proximité de la recherche et de l'enseignement peut aussi bien se retrouver sur le site de l'Hôpital Nord. Elle rejoint la position de **M. LELOUREC** sur le contexte de pénurie budgétaire même si les récents changements politiques peuvent laisser penser que des moyens financiers et en personnels vont être dégagés pour les Universités et les organismes de recherche.

Mme CARON ajoute que le dossier présenté lui paraît manquer d'éléments d'information sur les conséquences budgétaires du projet pour les laboratoires. Elle relève

qu' **M. CLERGEAU** a dit que la participation financière de l'État n'est pas assurée et elle demande qui se substituera à lui s'il se révèle défaillant.

Mme COUDRIER répond que la décision de principe de l'implantation du CHU sur l'île de Nantes est prise depuis un certain temps. Toutes les solutions alternatives ont été étudiées, évaluées, chiffrées et se sont révélées plus coûteuses que celle retenue.

M. POUZAIT revient sur la question des frais de fonctionnement en expliquant qu'une étude a été faite par le précédent Vice-président Patrimoine, **M. JOYAU**, qu'il conviendrait d'actualiser. Cette question rejoint l'intervention de **M. CLERGEAU** sur la nécessaire analyse globale de l'utilisation des locaux universitaires, d'autant plus que la mise en service des constructions prévues va entraîner des dépenses de fonctionnement supplémentaires.

M. CLERFEUILLE confirme qu'un travail important a été réalisé par le précédent Vice-président Patrimoine, qui est en cours d'analyse et de mise à jour.

En réponse à **Mme CARON**, **M. CLERGEAU** précise que la Région pourrait être amenée à assurer la trésorerie des opérations d'investissement à la place de l'État si celui-ci devait mettre du retard à verser sa part des financements, mais en aucun cas elle n'interviendra dans le financement du fonctionnement de l'Université. Par ailleurs, personne n'a été en mesure de démontrer comment on pourrait conserver la cohérence de la formation, de la recherche et des soins sur le site de l'Hôpital Nord, ni comment il était possible d'y délocaliser les étudiants.

LE PRÉSIDENT acquiesce en regrettant que le débat se soit focalisé sur la seule question du transfert des activités de soins, oubliant la recherche, la formation et la question du devenir de l'Hôpital Saint-Jacques. Il insiste sur l'importance du concept de campus hospitalo-universitaire.

M. LELOUREC demande quelle est la durée de vie résiduelle de l'IGH de Médecine.

LE PRÉSIDENT l'estime à 10 ans, en rappelant qu'il devait fermer dès 2005.

Mme SAMI fait remarquer qu'il n'est pas prévu de budget d'équipement complet, pas plus que l'aménagement de l'animalerie.

M. CLERFEUILLE répond qu'un budget d'équipement de 700 000 à 1 million d'euros est inclus dans la partie immobilière, et qu'une autre partie est prévue dans une ligne budgétaire d'équipement propre, si bien que le budget total en la matière se situe entre 1 million et 1,3 million d'euros.

Mme DURAND ajoute que ce ne sont pas des nouvelles équipes qui vont s'installer dans le nouvel IRT, mais des équipes qui vont déménager avec l'équipement déjà en leur possession. Il n'y a donc pas forcément de remplacement à neuf de l'ensemble des matériels. Le financement de l'équipement scientifique est inscrit dans le volet recherche du CPER, où une ligne budgétaire lui est normalement réservée, même s'il faut rester vigilant sur le respect de ses engagements par l'État et sur la disponibilité des fonds.

Mme ISHOW précise que les grands organismes tels que le CNRS et l'INSERM contribuent également au financement de l'équipement scientifique.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité, avec 30 voix pour, le dossier de demande d'expertise du projet d'Institut de Recherche thérapeutique « IRT2 ».

POINT 3.4 : APPROBATION DU PLAFOND DES PRESTATIONS ACCESSOIRES DES LOGEMENTS DE FONCTION

M. CLERFEUILLE explique que les agents logés par nécessité absolue de service bénéficient d'une franchise de prestations accessoires, soumise à plafond. Le mode de détermination et le montant de ce plafond sont soumis à l'approbation du Conseil d'Administration. Pour déterminer la franchise à appliquer, il est proposé que

l'Université de Nantes se base comme chaque année sur celle fixée pour les Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) de la Région des Pays de la Loire. Au-delà de ce plafond, les dépenses sont supportées par l'agent logé.

En l'absence d'intervention, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, avec 30 voix pour,

- **Décide de se référer au montant du plafond des prestations accessoires des logements de fonction fixé par la Région des Pays de la Loire, pour une durée indéterminée ;**

- **Approuve les montants annuels suivants, avec effet rétroactif au 01/01/2011 :**

- **1 906 € avec chauffage collectif ;**
- **2 540 € sans chauffage collectif.**

POINT 3.5 APPROBATION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FEDER) POUR LE PROJET « GÉNIE CIVIL ENVIRONNEMENTAL ET GESTION DURABLE DE LA VILLE »

M. CLERFEUILLE explique qu'il s'agit d'une demande de financement auprès du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du CPER 2007-2013 et de son programme relatif à la compétitivité régionale et à l'emploi. Le dossier présenté concerne la deuxième tranche du projet « Génie civil environnemental et gestion durable de la Ville ». Son but est de construire un ensemble d'outils de simulation et d'observation adaptés au dimensionnement et à la maîtrise du cycle de vie des ouvrages, permettant d'intégrer l'influence d'actions environnementales spécifiques ou extrêmes et de sollicitations sévères des structures lors de leur exploitation.

M. CLERFEUILLE ajoute que le porteur du projet est le Professeur KHELIDJ, Directeur-adjoint du laboratoire GeM (Institut de recherche en génie civil et mécanique), Unité Mixte de Recherche (UMR) qui associe l'École Centrale de Nantes, le Conseil National de la Recherche Scientifique (CNRS) et deux composantes de l'Université de Nantes, l'UFR Faculté des Sciences et des Techniques et l'IUT de Saint-Nazaire. Cette deuxième tranche concerne des achats d'équipements pour des actions menées entre le 1^{er} octobre 2010 et le 31 octobre 2012. La CPCA a demandé que ce type de dossier soit soumis au préalable à l'avis du Conseil Scientifique mais a donné un avis favorable.

Mme LESTIEN souhaite rappeler aux nouveaux Administrateurs tout le travail accompli pour implanter la filière du génie civil à Saint-Nazaire et les longues négociations qui ont été nécessaires. C'est une expérience réussie qui mériterait d'être prolongée au sein de l'Université, celle-ci ne pouvant que tirer avantage à réunir autour d'un même projet ses composantes et des établissements comme l'École Centrale. Les industriels commencent également à prendre conscience de l'intérêt de cette démarche.

M. KERBOURC'H intervient sur la question de la récupération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) à laquelle il est fait mention dans le dossier de demande de financement, pour rappeler l'importance des questions de fiscalité dans la gestion des contrats de recherche. On doit faire face à un véritable dumping fiscal à l'intérieur même de l'Université. Selon qu'ils sont gérés par l'établissement, par des structures "off-shore" ou par le CNRS, les règles de récupération de la TVA ne sont pas les mêmes. Ces incidences fiscales peuvent aller jusqu'à nuire à la cohérence de certains projets et à cette politique dont il a été question précédemment, qui consiste à mêler la formation, la recherche et la clinique. Certains chercheurs vont faire gérer leurs projets ailleurs, l'Université n'étant pas compétitive.

Mme ISHOW confirme qu'il existe une certaine dichotomie entre certains organismes qui récupèrent la TVA et ceux qui, comme l'Université, ne la récupèrent pas. Cela pose des problèmes considérables dans le montage des dossiers de demande de subventions et le regroupement des financements. Cela se révèle un véritable casse-tête pour des contrats gérés par des établissements de statuts différents.

M. CLERFEUILLE souligne que c'est un problème extrêmement complexe, qui doit être traité très rapidement.

M. GUEVEL estime indispensable que les dossiers de demande de subvention au FEDER soient présentés au Conseil Scientifique et que l'on ne peut pas invoquer l'urgence pour s'en dispenser. Les commissions décisionnaires se tiennent cinq à six fois par an et le dépôt des dossiers peut se faire au fil de l'eau.

En l'absence d'autres questions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration :

- Approuve, avec 3 abstentions et 27 voix pour, le projet de recherche « Génie Civil environnemental et gestion durable de la ville » 2^{ème} Tranche ;
- Approuve, avec 2 abstentions et 28 voix pour, le plan de financement prévisionnel pour la durée du projet :

COÛT TOTAL DU PROJET (HT)	437 304,64 €	100 %
MONTANT DE LA SUBVENTION EUROPEENNE SOLLICITEE	109 326,16 €	25 %
MONTANT TOTAL DES AUTRES AIDES PUBLIQUES SOLLICITEES	327 978,48 €	75 %

- Approuve, avec 2 abstentions et 28 voix pour, le dossier de demande de subvention au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) d'un montant de 437 304,64 €.

POINT 3.6 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DOCUMENTAIRE

M. CLERFEUILLE explique qu'il s'agit d'une mise en conformité des statuts du Service Commun de la Documentation avec le décret n° 2011-996 du 23 août 2011 relatif aux Bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs, et d'une modification de la composition du Conseil Documentaire, qui passe de 24 à 20 membres.

En l'absence d'interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité avec 30 voix pour, les statuts modifiés du Service commun de la documentation et le Règlement intérieur de son Conseil documentaire, joints en annexe.

POINT 3.7 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'UFR FACULTÉ DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

M. CLERFEUILLE explique qu'il s'agit d'une refonte de l'architecture des statuts, de l'introduction d'un Conseil des Études, de commissions permanente pour le Conseil de Gestion et le Conseil Scientifique de la composante et de modifications des règles électorales.

M. GUIN note qu'une représentation de Nantes Métropole et de la Région des Pays est demandée au Conseil de gestion de cette UFR et fait remarquer que ces collectivités locales sont très sollicitées de ce point de vue, par de nombreuses composantes de l'Université ou d'autres établissements d'enseignement. Il explique représenter Nantes Métropole dans dix-sept conseils différents, ce qui rend sa présence régulière impossible. Il souhaite pouvoir être prévenu quand l'ordre du jour des Conseils de composante rend sa participation particulièrement nécessaire.

M. CLERGEAU abonde dans ce sens et souhaite qu'une séance des Conseils de composantes soit spécifiquement consacrée à un bilan et aux perspectives stratégiques, à laquelle la participation des représentants des collectivités locales serait plus particulièrement utile.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité avec 30 voix pour, les statuts modifiés de l'UFR des Sciences et Techniques, joints en annexe.

POINT 3.8 : APPROBATION D'UNE MODIFICATION DES STATUTS DE L'UFR DE MÉDECINE ET TECHNIQUES MÉDICALES

LE PRÉSIDENT explique qu'après avis de la CPCA ce point est retiré de l'ordre du jour. En effet, il ne s'agit pas d'une modification des statuts de l'UFR de Médecine et des Techniques Médicales mais de son seul règlement intérieur, qui n'est pas de la compétence du Conseil d'Administration de l'Université mais du Conseil de composante.

POINT 3.9 : APPROBATION DE TARIFS, DONS ET SUBVENTIONS

M. CLERFEUILLE explique que la CPCA a demandé des éclaircissements à l'IUFM, concernant des tarifs de reprise d'études, notamment préciser les formations concernées et communiquer des éléments relatifs à l'équilibre budgétaire, les tarifs semblant inférieurs à ceux pratiqués dans d'autres composantes. Les réponses données par l'IUFM figurent dans les dossiers remis aux Administrateurs, mais ne paraissent pas totalement satisfaisantes.

M. LELOUREC fait remarquer que l'IUFM se relève d'une période de réformes difficiles et qu'il ne faudrait pas mettre en danger les Masters concernés, qui sortent un peu de l'ordinaire, et qu'il faudra traiter de manière particulière.

LE PRÉSIDENT propose que ces tarifs de l'IUFM ne soient pas soumis au vote et reportés à un Conseil d'Administration ultérieur, dans l'attente d'explications complémentaires.

Mme SAMI signale que certains tarifs lui paraissent au contraire plutôt exorbitants, par exemple 1 500 euros demandés à un demandeur d'emploi pour l'inscrire en Licence.

M. CLERFEUILLE répond que les tarifs cités par **Mme SAMI** ont été approuvés par des Conseils d'Administration antérieurs pour d'autres composantes et qu'ils sont donnés à simple titre d'information.

M. GODIVEAUX demande s'il serait possible que l'ensemble des élus du Conseil d'Administration aient accès à la base documentaire PRODOC de la CPCA, afin de disposer des documents le plus tôt possible et de pouvoir faire connaître leur point de vue aux Administrateurs qui y siègent.

M. LELOUREC soutient cette demande même si l'ordre du jour et les documents sont évolutifs.

M. GUEVEL soutient également cette demande afin de permettre aux Administrateurs de se documenter largement et de contribuer plus efficacement aux débats en séance.

M. CLERFEUILLE répond que de nombreuses versions successives des documents sont déposées sur cette base documentaire, au fur et à mesure de leur élaboration et de leur discussion. Un accès trop ouvert risque d'amener la circulation de documents qui deviendraient rapidement obsolètes et ne seraient pas ceux corrigés après la réunion de la CPCA. Mais il fait savoir qu'il a demandé aux services administratifs de l'Université que les documents soient mis en ligne sur la base documentaire PRODOC CA beaucoup plus tôt, dans toute la mesure du possible au moins une semaine avant la réunion du Conseil d'Administration.

M. CATALA estime qu'il faut veiller à l'efficacité du travail et ne pas confondre les rôles de la CPCA et du CA, le but n'étant pas de tenir deux Conseils d'Administration successifs ni de méconnaître le rôle préparatoire de la CPCA.

M. GUYOVIC fait remarquer que 6 membres de la CPCA sur 12 sont des représentants syndicaux, qu'elle a un fonctionnement transparent et véritablement démocratique et que les documents sont effectivement très évolutifs.

LE PRÉSIDENT estime qu'il appartient à chaque membre de la CPCA de faire le relais avec les Administrateurs qui n'y appartiennent pas, et qu'il convient effectivement

que les documents présentés au Conseil d'Administration soient communiqués suffisamment en avance pour qu'ils puissent en prendre véritablement connaissance.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote sur les tarifs présentés, sauf les tarifs d'inscription en Master pour les étudiants en reprise d'études à l'IUFM.

Le Conseil d'Administration approuve, avec 8 abstentions et 20 voix pour, les tarifs joints en annexe, sauf les tarifs d'inscription en Master pour les étudiants en reprise d'études à l'IUFM des Pays de la Loire.

POINT 4 : INSTITUT DE RECHERCHE TECHNOLOGIQUE (IRT) JULES VERNE, PAR M. CASSEREAU, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IRT

LE PRÉSIDENT passe la parole à **M. CASSEREAU**, Directeur Général de l'Institut de Recherche Technologique Jules VERNE, en soulignant que donner au Conseil d'Administration la possibilité de débattre sur des éléments stratégiques fait partie des engagements pris par la nouvelle équipe présidentielle. L'objectif de l'IRT Jules VERNE est de devenir un centre mondial de référence dans le domaine des technologies avancées de production, notamment pour les structures composites, en développant des interfaces très fortes avec les laboratoires de recherche.

M. CASSEREAU remercie **LE PRÉSIDENT** de son invitation. Il précise qu'il a exercé des fonctions à la Direction régionale de l'Industrie des Pays de la Loire puis à la direction de l'École des Mines et qu'à ces titres il a une connaissance du tissu industriel et du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche dans cette région. L'IRT Jules Verne est l'un des huit retenus au niveau national dans le cadre des Investissements d'Avenir. C'est le premier IRT opérationnel en France. Il s'appuie sur une histoire qui a commencé avec la constitution du pôle EMC2 sur les ensembles métalliques et composites complexes, s'est continuée avec la création du Technocampus EMC2 et a été marquée par un partenariat fort entre les mondes économique et académique.

M. CASSEREAU souligne que l'objectif est de créer dans chacun des IRT des centres de recherche de niveau mondial dans des domaines clés. L'IRT Jules Verne est positionné sur les technologies avancées de production, pour l'élaboration des structures composites, métalliques et structures hybrides, champ de préoccupation transversal et important au niveau européen et cœur de la compétitivité de l'industrie dans de nombreux secteurs. Il indique que ces secteurs clés sont au nombre de quatre : deux secteurs historiques dans les Pays de la Loire, les secteurs aéronautiques et navals, et deux secteurs émergents, les transports terrestres et l'énergie. L'idée est d'assurer le lien entre la recherche académique et la recherche industrielle, l'IRT se situant à l'articulation de la recherche industrielle concurrentielle et de la recherche fondamentale.

M. CASSEREAU fait remarquer que l'IRT est un projet qui s'inscrit dans le long terme, ce qui permet d'élaborer une stratégie associant l'ensemble des acteurs, dans laquelle des recherches peuvent être menées par paliers. La feuille de route de l'IRT est structurée autour d'une vision globale du cycle de production, qui s'intéresse d'abord à tout ce qui est relatif à la conception et à l'intégration de structures complexes, c'est-à-dire l'élaboration des nouveaux produits et procédés, puis à la mise en place de procédés innovants, ensuite à l'industrialisation des procédés dans le cadre de ce que l'on pourrait appeler l'usine du futur, et enfin à une problématique transversale relative à la thématique des contrôles, notamment les contrôles sans contact. Cette feuille de route est intégrative, pluridisciplinaire et s'intéresse à l'ensemble de la chaîne, allant de la conception du produit jusqu'à son élimination en fin de vie.

M. CASSEREAU indique que l'IRT prévoit un budget de recherche de plus de 267 millions d'euros d'ici 2020, avec pour objectif la publication de 250 thèses et 1000 articles scientifiques. Il mobilisera, outre les forces académiques participant au projet, des personnels de recherche propres à l'IRT, 98 recrutements étant prévus. Un autre élément important de l'IRT est la mutualisation des équipements lourds nécessaires à la réalisation de prototypes de recherche à l'échelle 1.

M. CASSEREAU explique que le cœur de l'IRT est la recherche mais qu'il intègre également un volet formation important, sans être opérateur mais en s'appuyant sur ses

partenaires compétents en la matière et en faisant tomber les barrières entre la formation initiale et la formation continue. Il est aussi prévu un campus intégré associant la recherche, l'innovation et la formation, de niveau international, avec un site principal à Nantes dans le cadre d'un projet immobilier de 65 000 m² et deux sites secondaires à Saint-Nazaire et au Mans.

M. CASSEREAU poursuit avec l'activité de l'IRT en matière de valorisation, d'accompagnement du développement des entreprises, d'exploitation de la propriété intellectuelle, de création d'entreprises afin d'encourager la fertilisation croisée entre les différentes filières industrielles, pour faire en sorte que les bonnes pratiques des uns puissent être transférées dans d'autres secteurs.

M. CASSEREAU ajoute que les Petites et Moyennes Industries et les Petites et Moyennes Entreprises (PMI – PME) ont une place importante dans l'IRT. Un groupement d'intérêt économique a été créé, dénommé Albatros, qui leur permettra de participer de manière collective à l'IRT, tout en s'appuyant également sur le pôle EMC2.

LE PRÉSIDENT remercie **M. CASSEREAU** pour sa présentation et souligne les impacts forts du projet d'IRT sur les laboratoires de l'Université et sur la formation.

M. POUZAINT demande comment le financement de 267 millions d'euros est échelonné dans le temps, et, sur le volet formation, si l'IRT a l'intention de labelliser des formations existantes. Il souhaite aussi connaître les dispositifs opérationnels qui seront mis en place en matière de valorisation, pour permettre le passage de la recherche fondamentale à la recherche appliquée et de celle-ci au développement industriel de produits.

M. CASSEREAU répond que l'IRT va démarrer son activité de recherche dès cette année avec un budget de 20 millions d'euros. En outre l'équivalent d'un montant de 48 millions d'euros de programmes de recherches sur une durée de trois ans ont été déposés, qui font l'objet actuellement d'une expertise. Mille étudiants sont prévus sur le campus autour de Bouguenais, qui va nécessiter un gros travail de réflexion sur le contenu des formations et les modalités de leur déploiement. Le souci de l'IRT est de référencer les formations qui sont de son domaine et il va développer une forme de labellisation et d'accompagnement des formations qui lui apparaîtront stratégiques, quelque soit le niveau, du bac professionnel au doctorat. Mais la préoccupation première en la matière est le manque d'attractivité dont souffrent ces filières de formation auprès des jeunes.

M. CASSEREAU ajoute que, dans le domaine de la valorisation, l'IRT s'appuiera sur les outils existants et qu'il mettra en place un service chargé de la gestion de la propriété intellectuelle, aussi bien en amont au moment du dépôt, qu'en aval avec l'exploitation des brevets, en liaison avec l'ensemble des acteurs et notamment la Société d'Accélération du Transfert Technologique (SATT). L'IRT travaillera également à la mise en place d'un incubateur et d'une pépinière d'entreprises sur le site physique de l'IRT en liaison avec les Technopoles de la Région et notamment Atlanpole. Pour le reste, l'IRT travaillera à une mise en réseau avec les acteurs et à l'accompagnement du développement de ceux-ci dans le domaine de compétence de l'IRT.

Mme ISHOW demande si les entreprises sont prêtes à accueillir des enseignants-chercheurs et comment les dimensions européenne et internationale vont être prises en compte par l'IRT.

M. CASSEREAU répond que l'IRT facilitera l'accueil des personnels venant du monde académique au sein de l'IRT. Mais au-delà, l'objectif est de créer de la mobilité dans les deux sens entre le monde académique et le monde économique, dans le cadre de sa fonction médiatrice. En outre, l'IRT a pour objectif d'accueillir des personnels académiques et de recherche de niveau international et d'accompagner ses membres dans le développement de leurs relations internationales, en s'appuyant sur les réseaux qu'il pourra développer.

Mme CARON demande comment les entreprises peuvent être concrètement incitées à embaucher des doctorants et quels sont les engagements des organismes publics de recherche vis-à-vis de l'IRT.

M. CASSEREAU répond que l'IRT va travailler sur le parcours de formation des doctorants, notamment pour faire en sorte que se crée le lien avec les entreprises et pour faciliter leur insertion dans l'entreprise, en lien avec les écoles doctorales. Il va également travailler en amont avec les directions des ressources humaines des entreprises pour faire tomber les barrières. Les organismes publics de recherche vont s'engager financièrement par le biais d'une cotisation dans un premier temps, puis il s'agira pour eux d'apporter leurs compétences sur les projets et de contribuer à la construction d'un écosystème dans lequel il y aura une complémentarité entre la recherche académique et la recherche technologique.

Mme SAMI demande ce qui existe d'ores et déjà concrètement de l'IRT et si le campus projeté ne va pas à terme se substituer à ce qui existe dans l'Université.

M. CASSEREAU répond que l'IRT est une fondation de coopération scientifique créée par un décret du 5 mars 2012. C'est aujourd'hui une petite équipe de trois ou quatre personnes, qui est en train de lancer un plan de recrutement permettant de mettre en place la structure de l'IRT puis de recruter les premiers personnels de recherche. L'IRT comprendra une quinzaine de personnels d'administration et de direction d'ici la fin 2012, une quinzaine de personnels permanents de recherche et une trentaine de doctorants et de post-doctorants. Le programme initial de recherche évoqué précédemment et qui est en cours de finalisation, élaboré par l'IRT avec l'ensemble de ses membres, est en cours d'expertise et sera présenté au Conseil d'Administration du 5 juillet. Les programmes de recherche démarreront au plus tard en septembre.

M. CASSEREAU ajoute que le projet de campus est entièrement à construire et qu'il en est aujourd'hui au stade de vision et de rêve. L'un des enjeux au cours des mois à venir est de se mettre autour de la table et de discuter de ce rêve et des conditions de sa matérialisation. Un autre enjeu sera d'articuler ce projet avec ce qui existe déjà dans les différentes implantations de l'enseignement supérieur et de la recherche à Nantes.

M. GUEVEL remercie **M. CASSEREAU** pour sa présentation et estime que la création de cet institut est un grand succès pour la Région et pour Nantes. Elle témoigne de la vitalité et de la qualité de l'enseignement supérieur dans les domaines concernés. La communauté universitaire doit se mettre en ordre de marche pour prendre une part active dans ce dispositif, dont les enjeux sont majeurs. Pour l'instant les enseignants-chercheurs de l'Université n'ont pas été suffisamment informés pour pouvoir s'impliquer dans cette aventure. Il y a une vraie problématique autour des questions relatives à l'exploitation de la propriété intellectuelle et un débat à propos de la volonté de l'IRT d'avoir la pleine propriété intellectuelle de tous les projets qui y seront développés.

M. CASSEREAU reconnaît qu'il est très important que l'Université puisse se mettre en ordre de marche sur ce sujet mais que c'est d'autant plus compliqué que l'on est en phase de création, que les cadres sont mouvants et que les règles du jeu ne sont pas stabilisées. L'IRT se construit en marchant et ce peut être déstabilisant pour beaucoup de gens. Les activités de recherche menées par l'IRT concernent deux grands champs. D'une part la recherche propre menée par l'IRT avec l'appui des industriels et des académiques, dont la propriété intellectuelle sera prise par l'IRT. Les contributeurs académiques et industriels pourront alors bénéficier de priorités pour l'exploitation de cette propriété intellectuelle. D'autre part, les projets menés en recherche collaborative le seront selon les règles habituelles en la matière, c'est-à-dire avec un partage de la propriété intellectuelle et un partage de l'exploitation.

Concernant la place de l'Université, **M. LABOUX** explique qu'il a justement demandé à **M. CASSEREAU** d'intervenir devant le Conseil d'Administration pour que ses personnels puissent s'approprier ces éléments qui pouvaient paraître abscons ou éloignés de l'ensemble de la communauté universitaire. Il propose qu'il y ait un état des lieux régulier de l'avancement de ce dossier afin que l'Université joue bien son rôle.

M. GODIVEAUX rappelle que l'orientation et l'insertion professionnelle sont des enjeux importants pour les étudiants. D'après la description qui est faite de l'IRT, on peut penser que beaucoup d'étudiants et d'acteurs du milieu socio-économique vont s'y croiser et l'on peut y voir une réelle opportunité pour l'insertion professionnelle, non pas seulement des doctorants, mais aussi des étudiants titulaires d'un DUT, d'une Licence professionnelle, etc.

M. GODIVEAUX souhaite donc savoir si l'IRT envisage de mettre en place un service dédié à cette problématique en collaboration avec le Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO) de l'Université.

M. CASSEREAU répond que l'IRT ne sera pas opérateur de formation et que les domaines dont il aura à connaître se situeront en amont avec l'ingénierie, et en aval avec tout ce qui relève de l'accompagnement. Sur ces questions-là, l'IRT ne travaillera pas seul mais avec l'ensemble des services qui existent et parmi eux le SUIO. Un observatoire des métiers et des compétences sera mis en place, pour essayer de faire en sorte de mieux piloter l'évolution des cursus et l'orientation des étudiants en fonction des informations sur les évolutions prévisibles qui seront communiquées par les partenaires de l'IRT.

LE PRÉSIDENT remercie vivement **M. CASSEREAU** pour la présentation qu'il vient de faire devant le Conseil d'Administration.

POINT 5 : ÉLECTIONS

POINT 5.1 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET DES ENSEIGNANTS

LE PRÉSIDENT explique qu'en application du décret n°92-657 du 13 juillet 1992 modifié relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements d'enseignement supérieur, le Conseil d'Administration doit désigner ses représentants à la Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants : 6 Professeurs ou assimilés ; 4 Maîtres de Conférences ou personnels assimilés ; 2 autres enseignants-chercheurs ; 3 représentants des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à un autre corps de fonctionnaires.

En l'absence de questions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer à la désignation de ces représentants.

Le Conseil d'Administration :

- élit comme représentants des Professeurs et assimilés, à l'unanimité des 8 Professeurs ou assimilés membres du Conseil d'Administration :

- **M. Jérôme BELLETTRE ;**
- **M. Arnaud GUÉVEL ;**
- **Mme Éléna ISHOW ;**
- **Mme Pascale JOLLIET-EVIN ;**
- **M. Jean-Yves KERBOURC'H ;**
- **Mme Pilar MARTINEZ-VASSEUR.**

- prend acte de la désignation d'office comme représentants des Maîtres de Conférences et personnels assimilés titulaires, conformément à l'article 10 du décret n° 92-657 visé ci-dessus, de :

- **Mme Lise CARON ;**
- **M. Frédéric LE BLAY ;**
- **Mme Taklit SAMI ;**
- **Mme Valérie TRICHET.**

- élit comme représentants des autres enseignants-chercheurs titulaires :

Votants : les 4 Maîtres de Conférences membres du Conseil d'Administration, en l'absence de représentants des autres enseignants au sein du Conseil d'Administration ;

Élus :

- **M. Yannick LE MAREC, avec 3 voix ;**
- **Mme Sophie VAN GOETHEM, avec 2 voix et au bénéfice de l'âge.**

- prend acte de la désignation d'office comme représentants des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à un autre

corps de fonctionnaires, conformément à l'article 10 du décret n° 92-657 visé ci-dessus, de:

- M. Claude GANGLOFF ;
- M. Hervé LELOUREC ;
- M. Yves POUZAINT.

POINT 5.2 : ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, MEMBRE DU COLLÈGE B DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, DES ENSEIGNANTS ET DES PERSONNELS ASSIMILÉS

LE PRÉSIDENT explique qu'il s'agit de procéder à l'élection d'un représentant à la CPCA du collège B des enseignants-chercheurs membres du Conseil d'Administration, à la suite de la démission de **M. LELOUREC**, qui avait été élu lors de la séance du Conseil d'Administration du 23 avril 2012. Seule **Mme TRICHET** a fait acte de candidature.

Mme TRICHET remercie **M. LELOUREC** d'avoir permis l'émergence d'une candidature au titre de la liste « UNE ».

M. LELOUREC répond qu'il lui paraissait important que toutes les sensibilités soient représentées à la CPCA afin de lui conserver un caractère pluraliste et qu'elle puisse travailler plus efficacement.

En l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration élit, à l'unanimité avec 28 voix, **Mme Valérie TRICHET** représentante du collège B des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs à la Commission Permanente du Conseil d'Administration (CPCA).

POINT 5.3 : ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DES PERSONNELS DE BIBLIOTHÈQUES, DES PERSONNELS INGÉNIEURS, ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, OUVRIERS, DE SERVICE ET DES PERSONNELS DES SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ (BIATOSS) AU CONSEIL UNIVERSITAIRE DES RELATIONS INTERNATIONALES (CURI)

LE PRÉSIDENT explique que, par manque de candidatures, seulement deux des trois représentants des personnels BIATOSS au Conseil Universitaire des Relations Internationales (CURI) avaient pu être élus lors de la séance du Conseil d'Administration du 23 avril 2012. Un nouvel appel à candidatures a été lancé et il s'agit aujourd'hui d'élire le troisième représentant.

M. GUYOVIC intervient au nom de **M. BROCHARD**, représentant élu des personnels BIATOSS au Conseil d'Administration et appartenant au SNPTES-UNSA, qui a dû quitter la séance. Il a noté que l'éventuelle appartenance syndicale des candidats était demandée dans l'appel à candidatures. Ce n'est objectivement pas très acceptable ; il appartient aux responsables des organisations syndicales de faire savoir quelles personnes sont désignées pour les représenter, non pas à l'administration de le faire, même si cela doit être pris comme une simple erreur de celle-ci.

M. GUYOVIC ajoute que le SNPTES-UNSA et l'UNSA-AI disposent déjà de deux élus au CURI. **M. MENUET**, aujourd'hui absent, lui a adressé un mail pour lui demander de voter en faveur d'une personne qui se trouve sur la liste des candidats déclarés et qui représente la liste « Ensemble pour le Service public d'Enseignement et de Recherche ». Mais d'autres candidatures de valeur, intéressantes, sont également apparues.

LE PRÉSIDENT fait remarquer qu'aucun des 12 candidats n'a fait mention d'une quelconque appartenance syndicale.

M. GODIVEAUX souhaite que les administrateurs représentant les personnels BIATOSS précisent, parmi toutes les candidatures, lesquelles leur paraissent les plus intéressantes.

M. GUYOVIC répond que son organisation n'a présenté que des candidats qui font déjà un travail de relations internationales dans leur composante et que cela peut être l'un des indicateurs permettant de faire un choix.

M. LELOUREC précise que le nom proposé par **M. MENUET** est celui de Mme MORAND.

En l'absence d'autre intervention, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote au scrutin majoritaire à deux tours.

Nombre de votants : 24 ;

Suffrages blancs ou nuls : 0 ;

Mme Laurence BUHÉ : 0 voix ;

M. Thomas BUREL : 3 voix ;

M. Pascal DEVOS : 0 voix ;

Mme Christine FOUCAT : 0 voix ;

Mme Brigitte GASSIE : 0 voix ;

M Frédéric HABERT : 0 voix ;

Mme Hélène JAFFRAIN : 4 voix ;

Mme Lucie MORAND : 16 voix ;

M. Bruno NOURRY : 0 voix ;

M. Philippe ROSA : 0 voix ;

M. Éric SIRVEN : 1 voix ;

Mme Clotilde TONNERRE : 0 voix.

LE PRÉSIDENT fait savoir que Mme MORAND, ayant obtenu la majorité absolue dès le premier tour de scrutin, est élue sans qu'il soit nécessaire de procéder à un second tour.

Le Conseil d'Administration élit avec 16 voix, Mme Lucie MORAND représentante des personnels BIATOSS au Conseil universitaire des relations internationales (CURI).

POINT 6 : QUESTIONS DIVERSES

Mme CARON intervient pour demander que le Conseil d'Administration discute de la loi sur la précarité dans la fonction publique, qui a été adoptée par le Parlement en mars 2012, et que soit présenté un bilan de la précarité à l'Université, non seulement dans les services universitaires mais également au niveau des laboratoires. Un certain nombre de collègues précaires devraient pouvoir bénéficier de cette loi et il est nécessaire de préciser comment l'Université va gérer cette problématique.

M. DIAZ indique que cette question est à l'ordre du jour de la réunion du Comité Technique du 22 mai 2012 et que le Conseil d'Administration suivant pourra être informé de la teneur de ses débats.

M. GODIVEAUX procède à la lecture d'une déclaration commune des listes associatives :

« Les 6 et 7 mars derniers, les étudiants faisaient très majoritairement le choix de soutenir leurs Associations étudiantes pour les représenter au sein de l'Université. Au terme du scrutin, les listes " BAC INTERASSO " emportaient 3 sièges sur les 5 dévolus aux étudiants au Conseil d'Administration, 6 sur 16 au CEVU, avec plus de 3 000 voix à chaque fois.

« Déjà en contact avec Olivier LABOUX au moment de sa déclaration de candidature, les associations ont décidé de soutenir en bloc son projet le 30 mars lors de l'élection du Président de l'Université. Ce vote traduisait une véritable adhésion au programme et à la démarche du candidat, un engagement autour d'une vision commune de l'avenir de notre Université.

« Les élus associatifs et les Administrateurs de nos deux structures se sentent aujourd'hui profondément lésés à la suite de l'élection des représentants dans les différentes commissions au sein du CA et du CEVU, avec la nette impression d'être mis de côté dans l'exercice de l'exécutif de ces instances et de ne pas retrouver par ces faits une prise en considération de la confiance placée en nous par les étudiants.

« Ces choix des membres de Conseils centraux font suite à un vote et ne sauraient être remis en cause. C'est donc plus la logique et l'impulsion donnée par la Présidence et sa majorité qui interpellent les membres de nos Associations.

« Les Élus associatifs croient toujours aux valeurs promues par le Président LABOUX et sont toujours convaincus que son projet permettra à l'Université de Nantes de sortir de l'impasse dans laquelle elle est actuellement. Ils sont toutefois ébranlés et tireront les conséquences qui s'imposent si des signes forts ne sont pas rapidement envoyés par l'équipe présidentielle. »

Mme SAMI demande de quels événements il est question.

M. GODIVEAUX répond qu'il s'agit des votes qui ont eu lieu lors de la dernière réunion du Conseil des Études et de la Vie Universitaire.

LE PRÉSIDENT propose de rencontrer les représentants des associations étudiantes concernées.

M. GANGLOFF juge important qu'une discussion de fond ait rapidement lieu sur la situation financière et budgétaire de l'Université et sur la façon dont les difficultés peuvent être gérées.

LE PRÉSIDENT répond qu'un contact a été pris avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour faire un état des lieux financier, qui sera partagé avec le Conseil d'Administration.

M. CLERFEUILLE ajoute que la nouvelle équipe présidentielle découvre l'absence d'historique ou de tableaux de bord permettant de prendre des décisions. Elle gère les urgences, tout en essayant de retracer un historique et de se lancer dans une démarche prospective. En outre, un travail très important en matière budgétaire est en cours de réalisation par le Vice-président Finances, afin de mettre en place les outils permettant d'avoir une vision plus claire de la situation.

M. GANGLOFF demande si les informations ainsi récoltées pourront être portées à la connaissance des administrateurs.

M. CLERFEUILLE indique que ce travail demandera un certain temps et que pour l'instant aucune donnée n'est disponible, mais que les éléments utiles seront communiqués dès que cela sera possible.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres interventions, **LE PRÉSIDENT** lève la séance à 12 heures.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Olivier LABOUX

